



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'octobre à seize heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL**, Présidente,

Date de convocation du conseil communautaire : **30/09/2024**

**PRESENT(E)S** : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Kénia MALADIN- NEBOT  
(en visioconférence), Joselaine GELABALE  
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN,  
Joel TOTO, Rolly, Salif, FABULAS

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S**: Mesdames Géraldine BASTARAUD, Betty BESRY Maguy, FUMONT-SAMSON

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES** : Messieurs Camille PELAGE, Edmond LANCLAS Kylian ROMAIN

**POUVOIR** : Madame Maguy-FUMONT-SAMSON à Monsieur Joel TOTO

Nombre de conseillers communautaires en exercice	<b>16</b>
Nombre de conseillers communautaires présents	10
Pouvoirs	1
Nombre de conseillers communautaires absents	6
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**SECRETAIRE** : Madame Joselaine GELABALE

### Délibération n°2024-10-11/ 11 APPROBATION ET FINANCEMENT DE LA GESTION DES BIODECHETS

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2021-04-09/02 relative à la modification des statuts de la CCMG

**Vu** les compétences de la CCMG et notamment l'article 5.1.1 des statuts portant sur la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

**Vu** la délibération n°2024-07-05-/03 relative à l'approbation du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027 de la Guadeloupe

**Madame la Présidente expose :**

En application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi AGECE », le tri à la source des biodéchets (déchets végétaux et alimentaires) est devenu obligatoire à partir du 1er janvier 2024.

Concrètement, les collectivités doivent proposer aux ménages des solutions de collecte ou de valorisation appropriées. Ces solutions doivent participer à la diminution du volume des poubelles d'ordures ménagères et par conséquent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre associés à l'enfouissement des biodéchets ; il peut s'agir du déploiement d'une collecte séparée des biodéchets avec des bacs spécifiques ou du développement du compostage de ces biodéchets, soit dans des composteurs individuels, soit dans des composteurs partagés.

Depuis juin 2023, la Communauté de communes a lancé une étude préalable, avec l'assistance du bureau d'études Caraïbes Environnement, pour préparer l'instauration d'un dispositif adapté au contexte territorial de Marie-Galante.

Les résultats de l'étude, en cours de finalisation, ont permis de retenir un scénario de tri à la source des biodéchets pour lequel la commission « Déchets » a émis un avis favorable :

- La distribution de composteurs individuels et de kits bio-seaux aux ménages résidant dans des maisons individuelles
- La distribution de kits bio-seaux aux ménages résidant dans des logements collectifs
- L'implantation de 15 points d'apports volontaires composés de composteurs partagés (3 compartiments Broyat/Dépôt/Maturation)
- L'attribution de bacs spécifiques de 120 litres aux professionnels de la restauration
- La distribution de composteurs pour les établissements publics
- La réalisation d'une plateforme de compostage dédiée aux professionnels

Cette nouvelle démarche conduira à la réorganisation progressive du service « déchets » afin d'optimiser les modes de collecte (porte à porte et apport volontaire) et de gestion de proximité appliqués sur le territoire de Marie-Galante. Une phase test, préalablement au déploiement des dispositifs sur l'ensemble du territoire, permettra d'ajuster la qualité du service avec les retours d'expérience acquis à cette occasion. Des actions de prévention, de communication et de sensibilisation seront également réalisées en matière d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif.

Madame la Présidente indique au Conseil que la CCMG remplit la condition de réalisation d'une étude préalable imposée dans le cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs de l'Etat. En outre, les actions éligibles au soutien Fonds vert intègrent les investissements portant sur la mise en œuvre d'équipements nécessaires à la collecte et à la gestion de proximité des biodéchets des ménages, y compris les équipements individuels (uniquement en outremer).

Les tableaux suivants présentent les coûts estimatifs de la phase test et du déploiement du dispositif différenciés selon le matériau de fabrication des composteurs. À titre indicatif, les modalités de subvention pourraient couvrir jusqu'à 55% des dépenses éligibles sur les dépenses d'investissements et jusqu'à 70% sur les actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien aux chargés de mission.



Période test prévisionnelle novembre 2024 – août 2025 :

Phase de test solution points de compostages partagés plastiques					
Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source
Composteurs individuels	63	100	foyers	6 300	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Points de compostages partagés plastiques	336	2	points	672	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Kit bio-seaux + sacs					ECV Organic
foyers individuels	9,2	100		920	
habitat collectif	9,2	250		2 300	
Poubelles biodéchets de 120l pour les professionnels de la restauration	50	10		500	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Suivi opérationnel	37 440	1		37 440	ECV Organic
<b>Total solution</b>				<b>48 132</b>	
Aléa global (15%)				7 220	
<b>Total investissements</b>				<b>55 352 EUR HT</b>	

Phase de test solution points de compostages partagés bois					
Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source
Composteurs individuels	63	100	foyers	6 300	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Points de compostages partagés bois	1618	2	points	3 236	Devis ECV Organic
Kit bio-seaux + sacs					ECV Organic
foyers individuels	9,2	100	unités	920	
habitat collectif	9,2	250	unités	2 300	
Poubelles biodéchets de 120l pour les professionnels de la restauration	50	10	établissements	500	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Suivi opérationnel	37 440	1		37 440	ECV Organic
<b>Total</b>				<b>50 696</b>	
Aléa global (15%)				7 604	
<b>Total phase de test</b>				<b>58 300 EUR HT</b>	

Déploiement du dispositif au courant de l'année 2025

Investissements solution points de compostages partagés plastiques					
Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source
Composteurs individuels	63	4600	foyers	289 800	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Points de compostages partagés plastiques	336	15	points	5 040	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Composteurs pour établissements publics	63	30	établissements	1 890	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Kit bio-seaux					ECV Organic
foyers individuels	5	4600		23 000	
habitat collectif	5	700		3 500	
établissement publics	5	30		150	
Poubelles biodéchets de 120l pour les professionnels de la restauration	50	50		2 500	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
<b>Total solution</b>				<b>325 880</b>	
Aléa global (15%)				48 882	
<b>Total investissements hors plateforme de compostage</b>				<b>374 762</b>	
Plateforme de compostage industriel	1 317 798	1	unité	1 317 798	Ginger Burgeap, aléa inclus
<b>Total investissements</b>				<b>1 692 560 EUR HT</b>	

Investissements solution points de compostages partagés bois					
Dispositif	Montant unitaire (EUR HT)	Quantité	Unité	Montant total (EUR HT)	Source
Composteurs individuels	63	4600	foyers	289 800	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Points de compostages partagés bois	1618	15	points	24 270	Devis ECV Organic
Composteurs pour établissements publics	63	30	établissements	1 890	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
Kit bio-seaux					ECV Organic
foyers individuels	5	4600	unités	23 000	
habitat collectif	5	700	unités	3 500	
établissement publics	5	30	unités	150	
Poubelles biodéchets de 120l pour les professionnels de la restauration	50	50	établissements	2 500	Ademe, majoration de 40% (double insularité)
<b>Total</b>				<b>345 110</b>	
Aléa global (15%)				51 767	
<b>Total investissements hors plateforme de compostage</b>				<b>396 877</b>	
Plateforme de compostage industriel	1 317 798	1	unité	1 317 798	Ginger Burgeap, aléa inclus
<b>Total investissements</b>				<b>1 714 675 EUR HT</b>	

Coûts récurrents (annuels)					
Campagne de communication (réunions publiques, distribution de flyers, mailing...)	0,5	10500	habitants	5 250	Ademe
Formation des référents relais dans les associations locales	3000	2	pc	6 000	ECV Organic
Kit sacs					ECV Organic
foyers individuels	4,2	4600	unités	19 320	
habitat collectif	4,2	2500	unités	10 500	
établissement publics	4,2	30	unités	126	
<b>Total</b>				<b>41 196</b>	
Aléa global (15%)				6 179	
<b>Total coût récurrents hors plateforme de compostage</b>				<b>47 375</b>	
Masse salariale plateforme de compostage					Ademe/France Travail
Responsable de site	46 810	1	personne	46 810	
Agent d'accueil	21 907	1	personne	21 907	
Opérateur	21 907	2	personnes	43 814	
<b>Total coûts récurrents</b>				<b>159 906 EUR HT/an</b>	

Madame la Présidente rappelle la délibération n°2024-07-05/03 du conseil communautaire relative à la signature du CCT 2024-2027 de la Guadeloupe et propose en conséquence le plan de plan de financement ci-dessous pour cette opération :





PLAN DE FINANCEMENT GESTION DES BIODECHETS										
Dépenses prévisionnelles				Financiers						
	Désignation	Quantité	Montant	Fonds Vert	%	Région	%	Fonds propres	%	Montant
Phase Test	Composteurs individuels	100	6 300 €	3 465 €	55%	1 575 €	25%	1 260 €	20%	6 300 €
	Composteurs partagés bois	2	3 236 €	1 780 €	55%	809 €	25%	647 €	20%	3 236 €
	Kit bio-seaux + sacs	350	3 220 €	1 771 €	55%	805 €	25%	644 €	20%	3 220 €
	Poubelles biodéchets de 120l	10	500 €	- €	0%	400 €	80%	100 €	20%	500 €
	Suivi opérationnel	1	37 440 €	26 208 €	70%	3 744 €	10%	7 488 €	20%	37 440 €
	<b>Sous-total Test</b>			<b>50 696 €</b>	<b>33 224 €</b>	<b>66%</b>	<b>7 333 €</b>	<b>14%</b>	<b>10 139 €</b>	<b>20%</b>
Déploiement	Campagne de communication		5 200 €	3 640 €	70%	520 €	10%	1 040 €	20%	5 200 €
	Formation référents relais		6 000 €	4 200 €	70%	600 €	10%	1 200 €	20%	6 000 €
	Composteurs individuels	4600	289 800 €	159 390 €	55%	72 450 €	25%	57 960 €	20%	289 800 €
	Composteurs partagés bois	15	24 270 €	13 349 €	55%	6 068 €	25%	4 854 €	20%	24 270 €
	Composteurs Ets. publics	30	1 890 €	1 040 €	55%	473 €	25%	378 €	20%	1 890 €
	Kit bio-seaux	5330	26 650 €	14 658 €	55%	6 663 €	25%	5 330 €	20%	26 650 €
	Poubelles biodéchets de 120l	50	2 500 €	- €	0%	2 000 €	80%	500 €	20%	2 500 €
	kit sacs	5330	29 946 €	16 470 €	55%	7 487 €	25%	5 989 €	20%	29 946 €
<b>Sous-total Déploiement</b>			<b>386 256 €</b>	<b>212 746 €</b>	<b>55%</b>	<b>96 259 €</b>	<b>25%</b>	<b>77 251 €</b>	<b>20%</b>	<b>386 256 €</b>
Total	<b>Total Test + Déploiement</b>		<b>436 952 €</b>	<b>245 970 €</b>	<b>56%</b>	<b>103 592 €</b>	<b>24%</b>	<b>87 390 €</b>	<b>20%</b>	<b>436 952 €</b>
	Divers aléas 15%		65 543 €	36 049 €	55%	16 386 €	25%	13 109 €	20%	65 543 €
	<b>Totaux</b>		<b>502 495 €</b>	<b>282 018 €</b>	<b>56%</b>	<b>119 978 €</b>	<b>24%</b>	<b>100 499 €</b>	<b>20%</b>	<b>502 495 €</b>

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (Monsieur ACCIPÉ),

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** le principe de collecte et gestion de proximité pour garantir le tri à la source des biodéchets des usagers :
  - Composteurs individuels pour les ménages résidant en maison individuelle
  - Composteurs partagés pour les ménages résidant en habitat collectif
  - Bacs roulants pour les professionnels de la restauration
  - Composteurs pour les établissements publics
  -
- **D'APPROUVER** l'implantation de 15 points d'apport volontaires pour le compostage des biodéchets répartis sur l'ensemble du territoire, soit 3 points sur la Commune de Capesterre, 7 points sur la Commune de Grand-Bourg et 5 points sur la Commune de Saint-Louis,
- **D'APPROUVER** le plan de financement qui se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT GESTION DES BIODECHETS										
Dépenses prévisionnelles				Financiers						
	Désignation	Quantité	Montant	Fonds Vert	%	Région	%	Fonds propres	%	Montant
Phase Test	Composteurs individuels	100	6 300 €	3 465 €	55%	1 575 €	25%	1 260 €	20%	6 300 €
	Composteurs partagés bois	2	3 236 €	1 780 €	55%	809 €	25%	647 €	20%	3 236 €
	Kit bio-seaux + sacs	350	3 220 €	1 771 €	55%	805 €	25%	644 €	20%	3 220 €
	Poubelles biodéchets de 120l	10	500 €	- €	0%	400 €	80%	100 €	20%	500 €
	Suivi opérationnel	1	37 440 €	26 208 €	70%	3 744 €	10%	7 488 €	20%	37 440 €
	<b>Sous-total Test</b>			<b>50 696 €</b>	<b>33 224 €</b>	<b>66%</b>	<b>7 333 €</b>	<b>14%</b>	<b>10 139 €</b>	<b>20%</b>
Déploiement	Campagne de communication		5 200 €	3 640 €	70%	520 €	10%	1 040 €	20%	5 200 €
	Formation référents relais		6 000 €	4 200 €	70%	600 €	10%	1 200 €	20%	6 000 €
	Composteurs individuels	4600	289 800 €	159 390 €	55%	72 450 €	25%	57 960 €	20%	289 800 €
	Composteurs partagés bois	15	24 270 €	13 349 €	55%	6 068 €	25%	4 854 €	20%	24 270 €
	Composteurs Ets. publics	30	1 890 €	1 040 €	55%	473 €	25%	378 €	20%	1 890 €
	Kit bio-seaux	5330	26 650 €	14 658 €	55%	6 663 €	25%	5 330 €	20%	26 650 €
	Poubelles biodéchets de 120l	50	2 500 €	- €	0%	2 000 €	80%	500 €	20%	2 500 €
	kit sacs	5330	29 946 €	16 470 €	55%	7 487 €	25%	5 989 €	20%	29 946 €
<b>Sous-total Déploiement</b>			<b>386 256 €</b>	<b>212 746 €</b>	<b>55%</b>	<b>96 259 €</b>	<b>25%</b>	<b>77 251 €</b>	<b>20%</b>	<b>386 256 €</b>
Total	<b>Total Test + Déploiement</b>		<b>436 952 €</b>	<b>245 970 €</b>	<b>56%</b>	<b>103 592 €</b>	<b>24%</b>	<b>87 390 €</b>	<b>20%</b>	<b>436 952 €</b>
	Divers aléas 15%		65 543 €	36 049 €	55%	16 386 €	25%	13 109 €	20%	65 543 €
	<b>Totaux</b>		<b>502 495 €</b>	<b>282 018 €</b>	<b>56%</b>	<b>119 978 €</b>	<b>24%</b>	<b>100 499 €</b>	<b>20%</b>	<b>502 495 €</b>



- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à solliciter le **Fonds vert** au titre du « **Fonds vert** » et de la Région pour accompagner la Communauté de Communes dans le financement de l'acquisition des composteurs, des bacs et kits bio-seaux nécessaires à la collecte et à la gestion de proximité des déchets ainsi que pour mettre en place des actions de communication et de sensibilisation liés à la culture du geste de tri et au changement de comportements en matière de lutte contre les pratiques de brûlage des déchets.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme



la Présidente et par délégation,  
**Vincent CAMPENS**

Directeur Général des Services

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le : **18 OCT. 2024**
- l'affichage le **18 OCT. 2024**

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*